N° 6

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 28 octobre 2019

Le lundi 28 octobre 2019 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 22 octobre 2019, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BERTHOUT	M. CASANOVA	Mme COHEN-SOLAL
Mme HAUTVAL	M. ISARE	Mme KALOUSTIAN
Mme STOPPA-LYONNET	Mme LEMARDELEY	M. SOPPELSA
M. TIBERI		

Excusée ayant donné pouvoir : Mme GABADOU à Mme BERTHOUT.

Mme GABADOU arrive lors de la mise en discussion du point quatre.

M. AUDOUIN arrive lors de la mise en discussion du point quatre. Il n'a donc pas voté pour les trois premiers points.

Mme LAINGUI arrive lors de la mise en discussion du point trois. Elle n'a donc pas voté pour les deux premiers points.

M. BAETCHE arrive lors de la mise en discussion du point huit. Il n'a donc pas voté pour les sept premiers points.

M. TIBERI quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion du point dix-neuf. Il donne pouvoir à Mme LAINGUI.

Mme KALOUSTIAN quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion du point vingt et un. Elle donne pouvoir à M. SOPPELSA.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 03 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

1 – Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019.

2 - Désignation du secrétaire de séance.

3 - Approbation du budget primitif de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'exercice 2020.

4 - Subvention (5 000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Nadjastream (5e).

5 - Subvention (210 000 euros) et avenant avec l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris.

6 - Approbation de dix conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives.

7 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités.

8 - La Sorbonne (5e) : subvention (8 000 000 euros) et convention de cofinancement de travaux avec le Rectorat.

9 - Collèges publics parisiens – Subvention (428 107 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

10 - Subvention d'investissement de 5 000 euros et convention avec l'association « La Péniche du Cœur » pour de l'équipement informatique dans le cadre du Budget participatif 2018.

11 - 5 subventions (110 054 euros) relatives au fonctionnement de 5 bagageries parisiennes, soit les bagageries Mains libres, Cœur du Cinq, Antigel, Au bagage du Canal, et la Bagagerie 20 (respectivement 1er, 5ème, 15ème, 19ème et 20ème arrondissements).

12 - Budget Participatif- subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas

13 - Dénomination « allée Amandine GIRAUD » attribuée à une allée du square René Viviani situé 2, rue du Fouarre (5e).

14 - Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

15 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2020.

16 - Subventions (74 080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets.

17 - Subvention (17 000 euros) à l'association Coordination Eau Île-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris.

18 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de Georgette ELGEY (1929-2019).

19 - Vœu relatif à la sauvegarde du Cinéma indépendant d'art et essai La Clef situé 34 rue Daubenton (5e). **(vœu proposé en cours de séance)**

20 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'accès au parking souterrain dans le cadre du projet de réaménagement de la gare Austerlitz et ses abords.

21 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la typologie des espaces commerciaux du projet de réaménagement de la gare Austerlitz et ses abords.

22 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif aux mesures de suivi de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris.

23 - Vœu relatif au lancement d'un plan de déploiement de caméras de vidéosurveillance pour lutter contre les incivilités. **(vœu proposé en cours de séance)**

I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019. Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques particulières ? Je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2019 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

II - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Hélène HAUTVAL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

III - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020.

Je cède la parole à Monsieur le premier Adjoint, M. Pierre CASANOVA, qui va soumettre à votre approbation le budget primitif de l'État spécial du cinquième arrondissement pour l'exercice 2020. Nous avons deux vœux, que l'on va mettre sur table. Un qui est sur la sauvegarde du cinéma indépendant d'Art et Essai La Clef. Un sur un plan de déploiement des caméras de vidéosurveillance. Vous voulez bien les déposer sur table ? Il faut adopter la procédure d'urgence... Pardon ? Si, il faut les déposer sur table. Tout le monde est d'accord ? Merci. Approbation du budget primitif.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous propose donc d'approuver le budget de délibération relatif au budget primitif de l'État spécial du cinquième arrondissement pour l'exercice à venir, l'exercice 2020 qui débutera le 1er janvier prochain, et qui est marqué par une grande stabilité, puisque s'agissant de la partie investissement - vous savez que le budget se compose d'une partie investissement et d'une partie fonctionnement - sera d'un montant identique à celui des années précédentes depuis 2007, tandis que la partie fonctionnement sera marquée par une augmentation légère de moins de 1 %, précisément 0,92 %, ce qui nous fait un total de 5 197 657 euros. Voilà pour toutes ces raisons, je vous propose d'adopter ce budget primitif.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez, comme cela a été demandé, une note synoptique qui a été communiquée dans le dossier, qui est très claire. Merci aux services. Je considère que c'est adopté à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie. Je cède la parole à M. Jacques SOPPELSA qui va nous rapporter la DJS 232. La parole est à vous, cher collègue.

IV - SUBVENTION (5 000 EUROS) AU TITRE DE LA JEUNESSE À L'ASSOCIATION NADJASTREAM (5E).

M. Jacques SOPPELSA : Merci, Madame la Maire. L'association Nadjastream, régulièrement, obtient une subvention depuis quelques années, en particulier dans le cadre de son activité d'animation aux Arènes de Lutèce, essentiellement dans un premier temps pour des activités culturelles et artistiques, ce qui explique la subvention initiale dans ce domaine. Si je prends la parole, c'est tant qu'élu Jeunesse et Sport, dans la mesure où l'on nous propose d'accorder une subvention supplémentaire à cette association pour couvrir la cible jeunesse de ce type d'activité. Une subvention de 5000 euros. Je suis personnellement très favorable à cette proposition.

Mme Florence BERTHOUT : J'imagine que vous l'êtes tous. Je vous en remercie. Je considère que cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je rappelle que le festival La Nuit des Arènes s'est tenu le 13 au 16 juin dernier. Je vous en remercie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à M. Pierre CASANOVA. Monsieur le premier Adjoint va nous rapporter la DAC 365.

V - SUBVENTION (210 000 EUROS) ET AVENANT AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE SACRÉE À NOTRE-DAME DE PARIS.

M. Pierre CASANOVA : Elle concerne l'association Musique Sacrée Notre-Dame de Paris, dans notre bel l'arrondissement. Dans son intitulé, il est question de 210 000 euros, mais en fait, si l'on regarde précisément l'exposé des motifs, il y a d'une part à l'avenant à la convention annuelle d'objectifs qui est relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement. C'est juste l'avenant. Et deuxièmement, une subvention de 10 000 euros supplémentaires destinés à manifester l'attachement de la mairie à cette belle institution après l'incendie du 15 avril. Et pour faire un résumé très court, on part d'une association qui a quasiment doublé en quelques années le nombre de ses élèves, puisqu'aujourd'hui, on est environ à 200 élèves par an. Et ils démarrent jeunes, puisque dès l'âge de cinq ans, les apprentis chanteurs peuvent rejoindre - et il n'y a pas que les chanteurs, d'ailleurs, il y a aussi les instrumentistes - cette association. Ensuite, ce sont des enfants entre 8 et 14 ans. C'est une association qui est bien connue de notre Conseil d'arrondissement, dont l'activité bénéficie à plus d'un, toutes générations et parfois même toutes croyances confondues, puisque c'est la musique d'abord qui les préoccupe et qui les anime. Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter en faveur de ce projet de résolution.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. On peut dire que leur activité est un peu comparable à celle d'un conservatoire, et qu'évidemment, après l'incendie de Notre-Dame, une partie des concerts a dû être délocalisée, en particulier dans notre arrondissement, à Saint-Séverin et à Saint-Etienne-du-Mont où ils sont très régulièrement. Avis favorable de tous, j'imagine ? Je vous remercie de cette belle l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède à nouveau la parole à M. Pierre CASANOVA. Monsieur le premier Adjoint va nous rapporter maintenant la DAC 371.

VI - APPROBATION DE DIX CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE DES CONSERVATOIRES DE LA VILLE DE PARIS, DES CENTRES PARIS ANIM' ET DES ÉCOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. D'une certaine façon, on reste non seulement dans la culture, mais aussi la musique, puisque ce projet de décision porte sur un projet de convention entre d'une part l'association Atelier des Feuillantines, rue Henri Barbusse dans le cinquième arrondissement, bien connue des uns et des autres, et d'autre part la Ville et les conservatoires, parmi lesquels le conservatoire Gabriel Fauré. Là aussi, on reste dans le cinquième arrondissement. Le conservatoire Gabriel Fauré, non seulement on le connaît, mais on l'aime pour son dynamisme et pour sa très grande ouverture. Puisque vous le savez, ou alors vous le saurez bientôt, le conservatoire Gabriel Fauré mène de nombreuses opérations avec les scolaires, mais

également les crèches, les bibliothèques et aussi les Cas, qu'il s'agisse de celui d'Arras ou celui de Censier. Donc, c'est un conservatoire vivant, actif, j'ai envie de dire rayonnant à toute l'échelle de l'arrondissement, jusqu'à la mairie du cinquième arrondissement, puisque très souvent, nous avons la chance de l'accueillir non seulement pour les concerts, mais parfois même pour des prêts d'instruments de musique. Il y a même eu un piano, je crois, si je ne dis pas de bêtises.

Mme Florence BERTHOUT : Ils sont dans l'agora Jacqueline de Romilly deux jours par semaine, tous les lundis et tous les mardis. Ils ont bénéficié d'un prêt gracieux de l'agora Jacqueline de Romilly, puisqu'ils étaient trop à l'étroit. Ils ont apporté évidemment leur beau piano à queue qui est donc utilisé de temps en temps pour les concerts, notamment les concerts qui ont lieu dans le cadre des Culture(s) dimanche, que nous avons commencés à la mairie du cinquième tous les dimanches après-midi à 15 heures.

M. Pierre CASANOVA : D'abord, c'est un partenariat qui est essentiellement financé par la Bibliothèque nationale de France. Deuxièmement, l'échange se fait entre l'Atelier des Feuillantines, qui fournira essentiellement des supports pédagogiques et de l'aide technique, alors que de leur côté, les conservatoires fourniront les référents pédagogiques et une salle de pratique collective dans les trois conservatoires, même studio d'électroacoustique. C'est donc un mélange de compétences d'un côté, et de logistique et de technique de l'autre. C'est un partenariat équilibré entre les années de la culture et de la musique. Donc, évidemment, nous y sommes favorables.

Mme Florence BERTHOUT : Remarquable conservatoire, remarquable direction et secrétariat général. Avis favorable, j'imagine ? De tous. Je vous en remercie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Benjamin ISARE, qui va nous rapporter la DAE 286.

VII – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (109 340 EUROS) – SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES À CES INDEMNITÉS.

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire. C'est une délibération que l'on a l'habitude de voir passer en conseil d'arrondissement, qui vise à attribuer des indemnités exceptionnelles aux kiosquiers pendant la période durant laquelle leurs kiosques ont été renouvelés. Donc, le montant dépend, comme je le dis à chaque conseil, de la durée des travaux. Donc, cette délibération concerne deux kiosques dans le cinquième. Le premier, 5, Place Saint-Michel. Le montant de l'indemnité : 1783 euros. Le deuxième, place Monge, pour lequel l'implantation du kiosque a été un peu compliquée, pour un montant de 9015 euros. Ce montant est beaucoup plus important, étant donné que la durée des travaux a été beaucoup plus longue. Je demande un avis favorable pour ces versements indemnité pour nos kiosquiers.

Mme Florence BERTHOUT : Nous y sommes évidemment favorables. Je regrette au passage que souvent, les travaux peinent et soient aussi longs, à l'image de ce qui s'est passé sur la place Monge, où il a fallu refaire… Oui, Madame LAINGUI ? Abstention de Mme LAINGUI. Avis favorable de tout le monde pour les indemnités ? Bien sûr, ils en ont besoin, parce que les travaux durent longtemps et handicapent fortement leur activité. Nous avons besoin de kiosquiers, dans le cinquième peut-être encore plus qu'ailleurs, parce que c'est quand même un arrondissement des livres, de l'écrit et des savoirs. Merci. C'est bien que nous les entretenions. Il n'y en a pas que chez nous, rassurez-vous. Ce n'est pas ce que je désire. Merci beaucoup.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 Pour : 12 Abstention : 1

Je cède maintenant la parole à Jacques SOPPELSA, qui va nous rapporter la DAE 303.

VIII – LA SORBONNE (5E) : SUBVENTION (8 000 000 euros) ET CONVENTION DE COFINANCEMENT DE TRAVAUX AVEC LE RECTORAT.

M. Jacques SOPPELSA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une proposition de subvention modeste, certes, de l'ordre de 8 millions d'euros. Ceci mérite tout de même deux mots d'explication. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le contenu de l'ordonnance royale du 16 mai 1821, qui avait été, cher Alexandre, si j'ai bonne mémoire, rédigée par mon concitoyen le Duc Élie Decazes. Dans le cadre de cette ordonnance, la Sorbonne est désormais reconnue comme propriété de la Ville de Paris. Cette ordonnance a été améliorée progressivement. La convention de 1929 a prévu de manière assez précise un cofinancement des travaux d'organisation, d'installation technique, etc. Un schéma directeur a été proposé en 2006, d'un financement d'opérations de l'ordre de 45 millions d'euros, portant sur toute une série d'installation, modernisation, la fameuse reconstruction de la bibliothèque de la Sorbonne, etc. Ceci étant, cela n'a pas été suffisant. Le schéma directeur programmé en 2006 n'a pas été réalisé dans son intégralité, d'où la proposition de contribuer désormais via un nouveau contrat de plan, qui a inscrit pour 16 millions d'euros une première phase de travaux ciblés essentiellement sur deux thèmes. L'un qui sera sûrement très cher à ma voisine de gauche, les mises aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées dans toutes les zones concernées par la Sorbonne sensu lato. Et d'autre part, toute une série de travaux liés à la sécurité et l'accessibilité. Un cofinancement donc de 16 millions d'euros. Cela veut dire que nous proposons que la Ville participe à hauteur de 8 millions d'euros à ces travaux. Je suis naturellement très favorable, et pas simplement en tant qu'ancien Sorbonneur, à cette proposition.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Mon collègue Jacques SOPPELSA a très bien présenté les choses. Je rappelle qu'en effet la Sorbonne est propriété de la Ville de Paris, qu'il s'agit de travaux obligatoires qui reviennent aux propriétaires : mise en sécurité, mise en accessibilité. Vous avez dit que c'était un nouveau contrat de plan. Ce n'est pas tout à fait nouveau, puisque c'est le contrat de projet État-Région 2015-2020. Il s'agit de faire moitié/moitié. L'État donne 8 millions d'euros, la Ville aussi, pour réaliser 16 millions pour ces nouveaux projets, qui ont été un complément du schéma directeur qui avait été élaboré en 2006. Je rappelle que personne ne sait vraiment que la Sorbonne appartient à la Ville de Paris. Grâce aux travaux, nous pouvons mettre des panneaux et dire que la Ville de Paris investit. Il faudrait le faire savoir un peu plus. Moi, je lui dis à chaque fois que je reçois des gens à la Sorbonne. Il faudrait que nous soyons fiers de posséder ce beau bâtiment.

M. Alexandre BAETCHE : Ma chère collègue, il y a déjà eu des pancartes quand il y avait des travaux très importants à la Sorbonne de ravalement, il y a quelques années de cela. Et il était inscrit dessus – je sais de quoi je parle, car je vérifiais les travaux – que la Sorbonne est une propriété de la Ville de Paris. Maintenant, sur ce qui vient d'être annoncé, les travaux de sécurité, c'est obligatoire. Donc, je trouve tout à fait insuffisant ce financement, d'autant plus que jusqu'à aujourd'hui, la chapelle de la Sorbonne est toujours quasiment en déshérence. Je l'ai visitée il y a 15 jours. Je rappelle que sous une autre mandature qui s'occupait de la Sorbonne très activement, et qui a mis 4,5 millions d'euros pour la ravaler, à cette époque-là, la chapelle était financée avec une mesure votée en finances publiques. On ne revient jamais là-dessus. Quand est arrivé quelqu'un d'autre à la Ville de Paris, tout cela s'est arrêté. Nous n'avons pas utilisé le financement prévu pour la chapelle jusqu'à aujourd'hui. Il n'y a eu que des miettes. Le financement existait exactement depuis 2001. La Ville, que fait-elle ? Les travaux de sécurité, c'est obligatoire. Donc, ne racontez pas d'histoire. La gauche n'a jamais rien fait pour la Sorbonne. J'ai supervisé les travaux de la bibliothèque. Elle a été financée sous la mandature de Jean Tiberi. Je peux vous donner le nombre exact de livres, d'incunables, etc. Ne racontez pas d'histoire. La gauche ne s'est jamais intéressée à la Sorbonne. Ça l'intéresse pour raconter des salades, comme vient de le faire Mme LEMARDELEY, qui ferait bien de s'occuper de Paris III.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je ne suis plus présidente de Paris III. Madame la Maire, j'exige un droit de réponse.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. Nous allons essayer d'arriver dans la joie et l'allégresse à la fin de ce Conseil d'arrondissement. Mme LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ce que M. BAETCHE appelle des miettes, c'est un montant de 37 millions d'euros depuis 2006. Je n'appelle pas cela exactement des miettes. Là, il s'agit d'un complément. C'est tout ce que je voulais dire.

Mme Florence BERTHOUT : C'est vrai que la chapelle est en déshérence, avec l'orgue, d'ailleurs. Ce sur quoi nous allons nous prononcer, mes chers collègues, c'est une subvention de 8 millions pour des travaux obligatoires du propriétaire en matière de sécurité et d'accessibilité.

M. Jacques SOPPELSA : J'ai oublié de préciser que cette proposition concerne la première phase de travaux. Donc, je partage les deux interventions. Cela peut paraître modeste, cela peut paraître important. En réalité, nous en sommes à la première phase de travaux indispensables.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. Et cela ne se résume pas à cela, concernant la sécurité et l'accessibilité. Merci de cette précision. Je propose de mettre en voix le montant de cette subvention. Êtes-vous tous d'accord ? J'imagine, nonobstant les remarques des uns et des autres. Je vous remercie de cette belle unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

DASCO 111. La parole est à Corinne GABADOU. Merci.

IX – COLLÈGES PUBLICS PARISIENS – SUBVENTION (428 107 EUROS) AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN ET DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES.

Mme Corinne GABADOU : Merci beaucoup. Dans cette délibération, il est proposé l'attribution de subventions d'équipement pour un montant total de 428 107 euros pour 10 collèges parisiens ayant commencé l'élaboration de leur projet dans le cadre des campagnes du budget participatif des éditions 2016, 2018 et 2019. Dans le cinquième arrondissement, nous sommes concernés par le collège Raymond Queneau qui a opté pour le projet mobilier extérieur au titre de l'édition 2019. Qu'est-ce que le mobilier extérieur ? Ils équipent le collège de casiers extérieurs pour les élèves demi-pensionnaires, afin de libérer un espace sur la cour, qui sera un lieu d'accueil convivial et chaleureux pour les élèves qui y déjeunent. Ils prévoient également des bancs autour des arbres du côté du terrain de basket et un espace du côté du petit jardin pour les élèves qui veulent se mettre au calme, pour lire ou échanger autour de petites tables. Actuellement, à la pause méridienne, les élèves s'assoient par terre. Donc, ils veulent absolument changer cela. Donc, je vous demande de voter positivement et de voter pour ce projet de budget participatif.

Mme Florence BERTHOUT : Le collège Raymond Queneau, c'est à peine 10 % de ce budget. Dedans, combien y a-t-il d'établissements ? 10. Nous avons parlé de 428 107 euros. J'imagine que vous êtes tous favorables. Je formule le vœu que nous soyons un peu associés à cet aménagement. Nous l'avions été un peu sur la question absolument essentielle de la végétalisation, mais qui peinait un petit peu. Il avait fallu beaucoup se battre pour avoir quelques pots dans un coin. Avis favorable de tout le monde ? Je vous en remercie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Dominique STOPPA-LYONNET, qui va rapporter la DASES 258. Il s'agit de la subvention d'investissement à l'association La Péniche du cœur, dans le cadre du budget participatif.

X – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 5 000 euros ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA PÉNICHE DU CŒUR » POUR DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF 2018.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET : Merci beaucoup, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une délibération qui concerne La Péniche du cœur. Je pense que beaucoup d'entre vous la connaissent bien. À la mairie, nous la connaissons bien, parce que deux années de suite, elle a failli larguer les amarres avec la crue de la Seine. Nous avons dû reloger en urgence les hébergés, à peu près 70 personnes, essentiellement des hommes seuls. Aujourd'hui, La Péniche du cœur a besoin d'avoir un équipement informatique, notamment du Wi-Fi, d'être connectée et d'avoir un équipement informatique. Dans le cadre du budget participatif, cette délibération propose une convention avec l'association La Péniche du cœur est une subvention d'investissement à hauteur de 5000 euros pour installer le Wi-Fi. Je vous propose de voter cette délibération avec laquelle nous sommes d'accord.

Mme Florence BERTHOUT : La question de la mise à l'abri des personnes en grande difficulté est un sujet absolument majeur. Je salue le travail de La Péniche du cœur. C'est un travail extraordinaire. J'en profite pour saluer également celui de la mise à l'abri rue de Santeuil, avec une association extrêmement professionnelle, Coallia, que nous avons déjà accueillie à la mairie pour son assemblée générale. J'ai appris avec beaucoup de bonheur que l'accueil des sans-abri à cet endroit, qui est très bien géré par Coallia, était prolongé jusqu'à mars prochain. Je le dis, parce que j'ai fait un vœu en ce sens. J'espère que cet accueil sera prorogé au-delà de mars prochain. Je ne veux pas polémiquer. Ce n'est pas le lieu. Mais il serait bon que cet accueil soit prorogé au-delà de mars prochain. C'est d'ailleurs avec Coallia que nous avons travaillé pour accueillir quelques enfants – cela se compte sur les doigts d'une main, mais c'est tout de même important – de manière très discrète, dans trois écoles du cinquième arrondissement. Les parents sont domiciliés rue de Santeuil. Cela nous permet, avec l'accord du rectorat et des trois directeurs d'école, que nous avons longuement vus en juin avec Corinne GABADOU, et avec l'appui bienveillant de l'association Imagine présidée par Frédérique BEDOS, de suivre les enfants efficacement.

Mme Flora KALOUSTIAN : Je voulais vous dire combien est importante cette mesure, ce désir d'être relié au Wi-Fi, car La Péniche du cœur ne se borne pas seulement à héberger, mais elle aide aussi à la réalisation des CV, à la recherche d'emploi et au retour d'emploi.

Mme Florence BERTHOUT : Il n'est peut-être pas inutile de faciliter les relations avec la maison des droits du cinquième arrondissement, où il y a des écrivains publics. Merci. J'imagine que tout le monde est favorable à l'adoption de cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Dominique STOPPA-LYONNET va nous rapporter la DASES 282.

XI – 5 SUBVENTIONS (110 054 euros) RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE 5 BAGAGERIES PARISIENNES, SOIT LES BAGAGERIES MAINS LIBRES, CŒUR DU CINQ, ANTIGEL, AU BAGAGE DU CANAL, ET LA BAGAGERIE 20 (RESPECTIVEMENT 1ER, 5ÈME, 15ÈME, 19ÈME ET 20ÈME ARRONDISSEMENTS).

Mme Dominique STOPPA-LYONNET : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un ensemble de cinq subventions pour un montant total de 110 054 euros, qui concerne le fonctionnement des cinq bagageries parisiennes qui sont dans les 1er, 5e, 15e, 19e et 20e arrondissements. Concernant le cinquième arrondissement, un grand nombre d'entre vous connaissent la bagagerie Coeur du Cinq, qui a été mise en place au cours de cette mandature. Il s'agit d'une subvention de 24 000 euros pour l'année 2020. Ces 24 000 euros représentent à peu près 57 % de l'ensemble du budget prévisionnel. Ce serait un montant relativement important apporté par la Ville. L'essentiel du budget prévisionnel concerne les loyers et les charges. Pour que vous ayez une idée, c'est une bagagerie qui est essentiellement portée par des bénévoles. Le reste des financements concerne essentiellement de l'achat de petits matériels et des frais d'électricité, des charges pour l'hébergement de la bagagerie. Je vous remercie. Évidemment, c'est un projet que nous soutenons.

M. Laurent AUDOUIN : Je souligne l'excellent travail de ce lieu, avec tout un réseau de bénévoles très mobilisés. Malheureusement, la bagagerie est un peu victime de son succès, puisqu'aujourd'hui, il y a des personnes en liste d'attente. Il se posera certainement dans les mois ou les années à venir la question d'un déménagement vers un site un petit peu plus vaste. À moins, bien sûr, que la plupart des bénéficiaires ne puissent sortir de cette situation, ce que nous leur souhaitons. Mais cela n'a rien d'évident.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET : L'alternative est peut-être d'ouvrir d'autres bagageries.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, parce que les lieux à visage humain, je trouve que c'est mieux. J'en profite pour dire qu'il y a une bagagerie qui est au sein de la mairie, dans le foyer des femmes à la rue, puisqu'elles ont chacune un casier pour mettre leurs affaires personnelles et que dans la buanderie que j'ai fait installer, elles peuvent mettre leurs effets personnels, fort heureusement. Parce que c'est un vrai sujet, celui de la bagagerie, pour être autonome dans sa recherche de travail dans son emploi. Nous accueillons ici aussi des femmes qui sont des travailleuses pauvres et qui n'ont pas les moyens de se loger. Merci infiniment. J'imagine que tout le monde est favorable à l'adoption de ce vœu. Je vous en remercie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Hélène HAUTVAL, qui va nous rapporter la DEVE 134.

XII – BUDGET PARTICIPATIF – SUBVENTIONS EN NATURE AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE JARDINS PARTAGÉS PAR LA FOURNITURE DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU ET D'OYAS

Mme Hélène HAUTVAL : Il s'agit de l'attribution dans le cadre du budget participatif de récupérateurs d'eau à destination des jardins partagés, et d'oyats, qui sont des poteries enterrées microporeuses en argile. C'est très vertueux, ces récupérateurs d'eau, puisque d'une part, cela permet d'avoir pour les jardins partagés de l'eau gratuite. Et aussi, je ne sais pas si vous le savez, mais toutes les eaux pluviales sont rejetées dans les égouts. Lorsque nous avons de fortes pluies, cela amène une saturation du réseau qui peut se traduire éventuellement par des débordements et par le fait que nous sommes obligés de rejeter de l'eau des égouts directement dans la Seine dans ces périodes-là. C'est donc une opération doublement vertueuse. Deux jardins partagés sont concernés dans le cinquième arrondissement. Il s'agit du jardin qui se situe square Scipion, le jardin de Théodore, ainsi que le jardin au-dessus du gymnase Ortolan, qui est géré par des jardiniers du cinquième arrondissement. Je vous invite bien sûr à voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je propose d'adopter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIII – DÉNOMINATION « ALLÉE AMANDINE GIRAUD » ATTRIBUÉE À UNE ALLÉE DU SQUARE RENÉ VIVIANI SITUÉ 2, RUE DU FOUARRE (5E).

Je vais maintenant rapporter la DEVE 177. Il s'agit de la dénomination « allée Amandine Giraud », attribuée à une allée du square René Viviani. Je trouve que c'est une jolie initiative. Vous savez que c'est l'histoire d'une tragédie. Amandine Giraud était née en 1991 à Nice. Elle était une excellente nageuse. C'est rappelé dans cette délibération. Maître-nageuse sauveteuse, elle avait rejoint, c'était son vœu le plus cher, la brigade fluviale de la préfecture de police de Paris à l'automne 2017. Elle avait 25 ans. Quelques mois plus tard, elle obtient son habilitation à la plongée sous-marine. Chacun le sait, la brigade fluviale, c'est une unité d'élite, spécialisée, de la police nationale, qui porte secours aux personnes en danger dans la Seine, qui assiste aussi les navires qui sont en difficulté sur la scène, qui sanctionne aussi parfois, parce qu'il y a des délits. Le 5 janvier 2018, après le passage d'une tempête, la brigade fluviale de Paris va effectuer un entraînement de plongée dans

la Seine, qui est en crue. On ne dira jamais assez combien un fleuve est un danger. Vers 11 heures, alors qu'elle tente de plonger dans les eaux, qui sont des eaux très agitées, de la Seine, cette jeune femme, près de Notre-Dame, disparaît. Nous avons tous en tête les images, où l'on va voir pendant des heures ses collègues qui vont essayer de la retrouver. Les recherches vont être vaines, pendant plusieurs semaines. Son corps va être retrouvé quatre mois plus tard, très précisément le 29 avril. Je trouve que c'est une bonne chose que la Ville honore la mémoire de cette jeune femme, qui, comme d'autres policiers, avait dédié sa vie à celle des autres. En accord avec la famille, il est proposé qu'une allée du square René Viviani porte son nom, le square étant proche du lieu de la disparition. C'est une manière aussi de rappeler aux touristes et aux riverains, aux Parisiens, l'engagement de cette femme. Et au-delà de son engagement, l'engagement aussi de cette brigade fluviale qui, encore une fois, est une brigade d'élite. C'est une petite allée de 35 m, qui est bordée par des tilleuls. Évidemment, je ne peux que souscrire à l'adoption, d'abord au contenu du vœu, évidemment, et vous inciter à voter cette délibération. Avis favorable, chers collègues, j'imagine. Je vous en remercie. Je cède maintenant la parole à nouveau à Jacques SOPPELSA, qui va nous rapporter la DGS 186.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV – CONVENTION AVEC LES 20 CAISSES DES ÉCOLES EN VUE DE LA RESTAURATION DES STAGES PARIS SPORT VACANCES.

M. Jacques SOPPELSA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une convention concernant... Le titre est trompeur. Je lis : « convention en vue de la restauration des stages Paris sport vacances ». Il ne s'agit pas du tout de restaurer ces stages. Il s'agit de signer une convention pour la restauration, au sens « gastronomique » du terme, de ces chères têtes blondes. Comme vous le savez, depuis 2003, la restauration des enfants dans le cadre de ces stages sportifs de quatre ou cinq jours consécutifs durant les vacances est assurée par la caisse des écoles. La convention a été signée en 2003. Elle arrive à terme cette année, d'où la proposition d'actualiser, de signer une nouvelle convention qui porterait sur les tarifs suivants. Le prix du repas avec goûter : 7,69 euros, si le service de restauration a lieu dans un espace nature. J'aurais mieux fait de me taire, car nous n'avons pas de stage intitulé « espace nature ». En revanche, 8,32 euros si le service de restauration a lieu dans un centre de loisirs. Et 5,53 euros si le service de restauration prend la forme d'un pique-nique. Il va de soi que je vous demande d'adopter cette proposition.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie infiniment. Tout le monde est favorable ? Je vous en remercie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La parole est maintenant à Hélène HAUTVAL, pour la DPE 14.

M. Jacques SOPPELSA : Non, c'est toujours moi.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi. Ça m'arrive souvent. Je vous présente mes excuses. Allez-y.

XV – MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2020.

M. Jacques SOPPELSA : Paris jeunes vacances, c'est la même procédure. Comme vous le savez, depuis quelques années, nous octroyons à l'échelle de chaque arrondissement des chéquiers vacances, en principe de 100 euros, sauf dans des cas particuliers où nous pouvons passer au chiffre de 200 euros. Comme chaque année, nous nous réunissons – j'ai le plaisir de représenter Madame la Maire – en trois réunions chaque année pour distribuer ces chèques vacances. À partir des dossiers qui nous sont présentés, soit de manière

directe au sein de la mairie, soit, et je tiens à souligner leur activité sur ce sujet-là notamment, aux centres Arras de M. Grimaldi et Censier. Chaque année, jusqu'à l'année dernière, j'étais un petit peu déçu, parce qu'il y avait moins de candidats que de possibilités. Désormais, cela s'est amélioré. L'effort de communication a bien avancé. Le mois prochain, si j'ai bonne mémoire, nous allons procéder à la dernière réunion de cette année, où nous allons signer la liste, utiliser le reliquat de ces chèques vacances très appréciés par ces familles. Je vous rappelle qu'il s'agit de jeunes domiciliés dans le cinquième arrondissement pour ce qui nous concerne, âgés de 16 à 30 ans, dans des milieux très défavorisés. Merci de votre attention.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie. Avis favorable de tout le monde ?

Mme Hélène HAUTVAL : Je note le bon score du cinquième arrondissement par rapport aux arrondissements de même taille. Cela veut dire que ce sont les attributions qui fonctionnent assez bien chez nous, et c'est tant mieux.

Mme Florence BERTHOUT : Il a fallu faire un gros effort d'information, parce que c'est vrai que c'est un dispositif insuffisamment connu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais préciser les chiffres. Sur un budget de 4800 euros attribués en 2019 pour le cinquième arrondissement, en juin, seulement 2200 avaient été consommés. Donc, il reste 2600. J'espère qu'ils seront consommés à cette nouvelle proposition dont vous parlez.

Mme Florence BERTHOUT : C'est bien qu'il y ait des financements qui n'interviennent pas uniquement sur les vacances d'été.

M. Jacques SOPPELSA : Quand le reliquat est relativement important, nous avons davantage de possibilités pour réfléchir à des cas précis, du passage de 100 euros à 200. Parce qu'il y a effectivement des candidatures qui méritent 200 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Adoption à l'unanimité ? Parfait.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Maintenant, je cède la parole à Hélène HAUTVAL, DPE 14. Subvention et convention avec six associations.

XVI – SUBVENTIONS (74 080 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC SIX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.

Mme Hélène HAUTVAL : Merci, Madame la Maire. Effectivement, les associations œuvrant pour la prévention des déchets. Pour entrer un peu plus dans le détail, il s'agit de l'association Point Information Médiation Multiservices, PIMMS. C'est une association dont le but est de faire l'interface et la médiation entre les populations et les services publics. Elle servira à soutenir une initiative qui consiste à sensibiliser les publics vulnérables à la pertinence de la consommation d'eau du robinet par rapport à la consommation d'eau en bouteille, en insistant sur les gains environnementaux et économiques. Le montant de la subvention sera de 4160 euros pour cette association. La deuxième association, c'est Bas Les Pailles. Une association qui cherche à réduire notre utilisation de petits objets en plastique, en particulier des pailles. Elle va avoir trois vecteurs d'action. Le premier : promouvoir l'engagement citoyen à l'environnement par le biais d'actions grand public récurrentes. Le deuxième : développer de façon participative un outil de cartographie des déchets sauvages. Le troisième : organiser dans cinq écoles primaires des ateliers d'éducation à la citoyenneté écologique. Ce sont les activités qui sont déjà proposées par la direction de la propreté et de l'eau. Mais c'est une association qui se propose de décliner ces thématiques, en particulier par la mise en place d'une cartographie qui pourrait éventuellement faire concurrence à l'application Dans ma rue. Mais en fait, cette cartographie va surtout servir à sensibiliser les citoyens qui participeront, sachant que ce sont également des citoyens qui iront collecter ces dépôts sauvages. Une association qui arrive à créer du lien social. C'est très important. La troisième association,

c'est Surfrider Paris. La mer ne vient pas jusqu'ici, mais néanmoins, ils agissent pour la protection et la qualité de l'eau des canaux de la Seine par la sensibilisation et la collecte de déchets. Le projet Réinitialisez vos habitudes, ça, c'est pour Alexandre, parce que cela s'appelle « Reset your habits », a démarré en janvier 2019 et il est prévu jusqu'à décembre 2019. Il a pour but de sensibiliser les citoyens à la pollution liée aux bouteilles en plastique, afin d'éveiller les consciences et d'impulser un changement comportemental. Une subvention de 10 000 euros sera accordée à cette association. La quatrième, c'est HOP, qui n'a rien à voir avec une compagnie aérienne. C'est Halte à l'obsolescence programmée. Comme son nom l'indique, une association qui cherche à faire en sorte que l'on arrête d'avoir des produits ménagers dont l'obsolescence soit éventuellement programmée.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons Repair Café, qui lutte indirectement contre l'obsolescence programmée, puisque tous les samedis matin à la mairie, vous pouvez venir faire réparer grâce à cette association, à qui j'ai donné une salle, votre petit matériel électroménager. Tous les samedis de 9 h à 12 h 30. Les grille-pain, les cafetières, les bouilloires, etc. Cela marche très bien.

Mme Hélène HAUTVAL : Justement, dans le même ordre d'idées, la cinquième association s'appelle Cyclofficine. Ce serait d'ailleurs très sympathique de l'accueillir dans le cadre de Repair Café. C'est une association qui crée des événements autour de la réparation du vélo et de la connaissance du vélo, et aussi des événements plus festifs. Je cite : « Disco jus », ce sont des jus qui sont faits à partir de fruits récupérés et mixés avec un vélomixeur. Des activités ludiques à destination des très jeunes enfants, avec des sessions de formation à la mécanique de base. Là encore, j'insiste sur l'aspect très vertueux de ce type d'activité à destination du jeune public, puisqu'en plus, cela leur permet d'acquérir des connaissances techniques, de participer à des actions en commun. C'est toujours du lien social à travers cette association. Enfin, la dernière, PikPik, que l'on connaît déjà, puisque c'est une association qui œuvre pour la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement en général, et plus particulièrement, elle agit dans le cadre des projets Zéro déchets de la Ville, et entre autres du projet Rue zéro déchets du 10e arrondissement. Un montant total pour ces six associations de 74.080 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. J'en profite pour dire qu'il y a aussi un effort particulier qui est fait à la mairie pour que l'on puisse déposer ses piles, les vêtements usagés. Nous avons maintenant des gobelets en carton, soit en plastique biodégradable, pour les fontaines à eau.

Mme Hélène HAUTVAL : Nous récupérons tout, les portables, les petits objets, les petits jouets, etc.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a un effort non négligeable qui est fait dans cette maison. Merci. J'imagine que tout le monde est favorable.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII – SUBVENTION (17 000 EUROS) À L'ASSOCIATION COORDINATION EAU ÎLE-DE-FRANCE POUR SES QUATRE PROJETS EN LIEN AVEC L'EAU À PARIS.

Mme Hélène HAUTVAL : La DPE 32, encore une histoire d'eau. Elle concerne une subvention de 17.000 euros à l'association Coordination eaux Île-de-France, pour quatre projets en lien avec l'eau à Paris. C'est une association qui a vocation à promouvoir en Île-de-France, et sur tout le territoire français, une gestion démocratique, soutenable et équitable de l'eau, en lien étroit avec les usagers et leurs associations, dans le respect de la préservation de la ressource de l'environnement. Les quatre projets en question sont l'Université populaire de l'eau bien commun, qui a pour but de sensibiliser différents publics, associatifs, habitants, élus, qui concerneront d'autres arrondissements que le nôtre, le 10e et le 12e. Le deuxième projet, L'Eau pour découvrir, apprendre et échanger. Les bénéficiaires seront les habitants du quartier de la Fontaine au Roi dans le 11e arrondissement. C'est un atelier qui propose des activités autour de l'eau, qui abordera principalement les écogestes. Écolo c'est économe, troisième projet. C'est un atelier participatif de fabrication de produits cosmétiques et ménagers, après une introduction sur les enjeux environnementaux. Enfin, L'Université bleue qui va plus non concerner. Les bénéficiaires seront les habitants et les universitaires des 5e, 6e, 13e, 14e, 15e et

17e arrondissements. L'objectif sera de modifier les comportements et idées reçues, afin de proscrire la vente d'eau en bouteille et leur distribution dans les universités parisiennes. Nous avons pas mal d'établissements supérieurs dans le cinquième arrondissement, et gageons que nous allons multiplier la présence de fontaines à eau dans ceux-ci.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. J'imagine que tout le monde vote favorablement. Je vous en remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Pour conforter ce qu'a dit Hélène, j'ajoute que le cinquième arrondissement est particulièrement concerné par L'Université bleue et que dans le cadre de ma délégation à la Mairie de Paris, j'ai réuni les responsables des universités le 10 octobre dernier sur le sujet des campus durables. C'est vrai qu'il y a des efforts à faire sur les campus, et aussi à partager les bonnes pratiques, parce qu'il y a des tas de gens qui font des tas de choses, mais c'est bien de les mettre en commun. Donc, je crois que cette délibération est intéressante pour mettre en action le plan climat de la Ville, qui est très riche, mais qui n'est pas toujours très connu.

M. Jacques SOPPELSA : Par curiosité, chère collègue, vous avez réuni les représentants des universités ? Pas les élus des arrondissements chargés des universités ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Non.

M. Jacques SOPPELSA : C'est dommage.

Mme Hélène HAUTVAL : C'est vrai que s'il y a une initiative dans le domaine qui est menée, c'est toujours intéressant d'associer la mairie d'arrondissement que je sois niveau de l'agent chargé...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Nous étions déjà très nombreux. Je me propose d'informer sur ce qui est sorti de cette réunion. Mais il y a aussi des limites. Si on veut discuter, on ne peut pas remplir un amphi. C'était une réunion. Ce n'était pas exclusif. C'était interne aux universités, pour l'instant.

Mme Hélène HAUTVAL : D'accord. Mais dans l'avenir, c'est vrai que ça nous intéresse. Le coup classique, c'est la pollution par les mégots aux abords des différents établissements, par exemple. Cela peut être intéressant d'être associé.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons des réunions dans tous les sens. Par définition, nous sommes très pris. Mais le drame des sujets écologiques, c'est que l'on fonctionne beaucoup trop en silo. On se dit que l'on va lutter contre le réchauffement climatique, que l'on va faire des échanges de bonnes pratiques, mais on reste entre soi. Et l'endogamie, il n'y a rien de pire pour ossifier des projets. Ce que disait Hélène est très vrai. Les expériences pour lutter contre les mégots, ce n'est pas propre aux universités. Ce n'est pas propre à la collectivité. Il y a plein de sujets comme cela. C'est tout de même beaucoup mieux quand il y a des passerelles. On ne va pas polémiquer ce soir, mais vous dites que la Ville faite beaucoup. Je ne sais pas si elle fait beaucoup, mais ce n'est pas toujours très opérationnel, parce que l'on empile des actions au lieu de faire connecter des choses qui permettent de gagner du temps, de l'argent et d'informer les uns et les autres sur les bonnes pratiques. Nous passons au vœu. Vœu à l'unanimité ? Nous votons formellement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous retirons le vœu relatif à la nomination de la cour d'honneur de la mairie en hommage à Jacques Chirac, qui a été un élu du cinquième arrondissement, parce que le support écrit qui vous a été communiqué, et cela a son importance, n'est pas la dernière version. Donc, nous déposerons le vœu dûment corrigé lors du prochain conseil d'arrondissement. Je tiens beaucoup à ce que l'on puisse nommer la cour d'honneur de la mairie « Jacques Chirac ». Encore une fois, il a été élu dans cet arrondissement, tout le temps. Je cède la parole à M. Pierre CASANOVA, qui va nous rapporter un vœu relatif à l'apposition de la plaque commémorative en l'honneur de Georgette ELGEY.

XVIII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN L'HONNEUR DE GEORGETTE ELGEY (1929-2019).

M. Pierre CASANOVA : Merci. En effet, Georgette Elgey a vécu jusqu'à sa disparition au 45, boulevard Saint-Germain. Il est question de poser une plaque commémorative en son honneur à cet endroit. Quelques mots sur Madame Elgey. Elle avait trois casquettes, à la fois comme historienne, comme éditrice et comme journaliste. C'est un cumul dans lequel elle a excellé. Elle était à la fois l'auteur d'une assez monumentale « Histoire de la IVe République », qui a été publiée aux éditions Fayard, qu'elle a rédigée de longue haleine du milieu des années 60 jusqu'en 2012. Elle a par ailleurs participé à plusieurs périodiques. Dans le désordre, Le Nouveau Candide, L'Express, entre autres. Cela ne se limite pas du tout à cela. Elle a travaillé aux éditions Fayard. Et enfin, elle s'est fait remarquer en étant présidente du Conseil supérieur des Archives. Elle a notamment mené le projet de centre de conservation et de consultation des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, qui a été ouvert en 2013. Elle est très représentative de l'amour du savoir du cinquième arrondissement, mais aussi d'une carrière moderne d'une forme française de l'après-guerre, avec des responsabilités importantes, un engagement d'opinion, et je crois, une habitante du cinquième arrondissement appréciée de ces concitoyens. Pour toutes ces raisons, je vous recommande chaudement une approbation unanime.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Je voulais dire un mot pour conforter ce que vient de dire le premier Adjoint à propos de Madame Elgey que j'ai eu l'honneur de connaître bien, parce que c'était effectivement une femme extrêmement intéressante, émouvante, qui est d'ailleurs écrit elle-même des livres, dont un livre de souvenirs de son enfance, « La Fenêtre ouverte ». Elle a eu une enfance un peu compliquée, un peu dure. Et elle en parle de manière extrêmement pudique, mais tout à fait émouvante dans ce livre. Effectivement, c'était une habitante du cinquième arrondissement qui aimait beaucoup se promener là, faire son marché place Maubert, qui participait en même temps à des conférences de très haut niveau sur les archives et l'histoire. Elle a donc fait honneur à l'arrondissement, comme beaucoup d'autres gens. Mais elle vient de mourir, donc c'est une bonne chose si l'on peut rappeler son souvenir là où elle habitait. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Ses obsèques ont eu lieu il y a quelques semaines à Saint-Séverin. J'y étais, bien sûr. C'est une grande dame, comme vous l'avez rappelé tous les deux. La conservation des archives en France lui doit beaucoup, outre ce travail tout à fait considérable qu'elle a fait pendant près de 50 ans sur la IVe République. On ne peut pas parler de la IVe République en France sans évoquer le souvenir de Georgette Elgey. Mais il n'y aurait pas eu des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine si elle n'avait pas été là. C'est une femme qui avait une très forte personnalité. Je pense que c'est l'une des seules qui a choisi son successeur, le ministre de la Culture de l'époque n'a eu qu'à avaliser son successeur, ce qui est assez rare. Elle considérait que son successeur ne pouvait pas être n'importe qui aux Archives. Elle l'a donc choisi. J'imagine que c'est un avis favorable ? Je vous en remercie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX – VŒU RELATIF À LA SAUVEGARDE DU CINÉMA INDÉPENDANT D'ART ET ESSAI LA CLEF SITUÉ 34 RUE DAUBENTON (5E). (VŒU PROPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter le vœu sur le cinéma La Clef. C'est un vœu dont j'espère que tous les alinéas sont pesés, en tout cas je l'ai fait pour qu'ils soient pesés au trébuchet, essayant, me semble-t-il, de résumer la position la plus partagée par les ardents défenseurs du cinéma La Clef et par les riverains, dans une logique qui me paraît être acceptable pour toutes les parties prenantes. Nous n'allons pas refaire l'historique de ce cinéma. Je rappelle juste qu'il a été ouvert en 1969. Il y a eu des hauts et des bas, pour faire très court, dans la vie de ce cinéma d'Art et Essai. Il s'est singularisé dans le monde du cinéma d'Art et Essai, sur le théâtre de l'Art et Essai, par un positionnement de niche, comme on l'aime, très complémentaire des autres cinémas. Il fait partie d'un des 12 cinémas d'Art et Essai de l'arrondissement. Paris, je crois, en compte 37. Il a fermé le 15 avril 2018, après que l'on ait su, ou pas, s'il était vendu. Je rappelle qu'il est la propriété du conseil social et économique de la Caisse d'épargne d'Île-de-France, ce que l'on appelait avant le comité

d'entreprise. Ce n'est pas la Caisse d'épargne Île-de-France qui est propriétaire. Le précédent CE voulait vendre. Finalement, il a suspendu la vente, parce qu'il y avait des élections. L'actuel successeur de ce CE, qui est donc le conseil social et économique dans sa nouvelle dénomination, a décidé d'entériner le principe d'une vente. Tout le vœu rappelle de manière assez objective ce qu'il s'est passé. Maintenant, les uns et les autres ont besoin d'engagement sur le fait que ce cinéma, quel que soit l'acheteur, va être un cinéma qui sera dédié à l'art et essai. Peut-être à autre chose aussi. Mais il faut que ce soit un cinéma d'art et essai. Que dit le vœu ? Il demande que la médiation mise en œuvre sur ma proposition par le ministre de la Culture et de la Communication puisse aboutir à la reprise du cinéma La Clef dans un délai raisonnable et la poursuite de ces activités cinématographiques en respectant l'identité propre de ce cinéma indépendant. Je redis ce que l'on retrouve dans le communiqué de presse commun, qui est sorti en accord avec la Ville, puisqu'il y avait autour du médiateur qui est le directeur du CNT des représentants de la Ville, de la région, de la mairie du cinquième arrondissement, des représentants des parties concernées et de la DRAC, qui n'avait pas été très proactive là-dessus. J'ajoute un deuxième alinéa, que j'ai voulu rédiger d'une manière très prudente, en disant que la Ville de Paris préempte les locaux si la vente conduisait à un changement de destination des locaux et à l'abandon de l'activité cinématographique. Il n'y a pas d'obligation de préemption. D'ailleurs, ce serait déplacé, parce que ça dépend de la Ville. Mais je rebondis sur ce que j'ai cru comprendre de ce que M. Hocquard au nom de la Ville avait dit la semaine dernière. Donc, je souhaiterais que nous puissions réaffirmer ces deux principes. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Est-ce que la rédaction vous convient ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je suis un peu gênée par le deuxième alinéa, tout simplement, parce qu'il peut y avoir des projets qui font semblant de garder un petit coin cinématographique, qui en fait, font tout à fait autre chose.

Mme Florence BERTHOUT : Raison de plus pour mettre « préempter », non ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ce n'est pas ça. C'est sur la nature du projet.

Mme Florence BERTHOUT : Je sais, vous n'avez pas tort. Mais ça veut dire qu'à ce moment-là, on ne met rien. Cela veut dire que l'on va continuer à se regarder tous... Comment le rédigeriez-vous ? Vous savez, il faut que nous soyons un peu raccords à un moment donné. Vous avez quelqu'un qui peut ne pas respecter la parole donnée, mais qui dit : « oui, je vais faire du cinéma d'art et essai. »

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est là qu'il faut faire attention. Je découvre le vœu en séance.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Dans les mots, ce que vous dites au premier alinéa est équilibré. Ce que nous avons comme doute, c'est l'honnêteté intellectuelle et factuelle d'éventuels repreneurs. Tous les repreneurs ne se valent pas. Nous avons déjà eu des exemples de personnes qui disaient : « je reprends pour faire quelque chose », et qui faisaient autre chose. À quel moment y a-t-il une garantie pour que le projet présenté comme un projet sérieux de reprise, par exemple de cinéma, puisse aller jusqu'au bout ?

Mme Florence BERTHOUT : C'est pour cela que dans l'écriture de ce vœu, j'ai proposé de mettre que la médiation puisse aboutir. Je voudrais que l'on renvoie les pouvoirs publics d'une manière générale devant leurs responsabilités. Depuis 2015, je n'ai cessé d'alerter, je n'ai pas été la seule, les pouvoirs publics sur le fait qu'il fallait s'occuper de cette affaire-là, qui ne pouvait pas être considérée que comme une opération privée. Même si, sur le plan du droit, c'est une opération privée. Je dois dire que j'ai eu en face de moi une sorte de mur. Quand j'écris à la ministre Françoise Nyssen, que j'aime par ailleurs beaucoup, car c'est une amie, je n'ai pas eu de réponse, pour dire : « relevez les manches et nommez un médiateur qui va faire le liant. » Là, nous avons un médiateur. Il faut que nous appuyions aussi ce médiateur et qu'il nous aide à ce qui est écrit dans le vœu. Sinon, si nous n'écrivons pas collectivement quelque chose, cela veut dire que l'on s'en remet... Mais faites des propositions...

Mme Dominique STOPPA-LYONNET : Si j'ai bien compris ce que vous proposez, Marie-Christine, le deuxième alinéa, c'est : « la Ville de Paris préempte les locaux si la vente ne garantit pas la poursuite de l'activité cinématographique. »

Mme Lyne COHEN-SOLAL : La Ville de Paris peut préempter des locaux si elle a un projet d'intérêt municipal. C'est comme ça que l'on peut préempter des locaux. Nous n'avons pas le droit de préempter des locaux s'il n'y a pas un projet d'intérêt municipal. La Ville ne peut pas préempter un local avec de l'argent public et de l'argent de nos impôts comme cela. Il faut tout de même qu'il y ait un projet à la base. Honnêtement, je suis pour les cinémas, évidemment, mais c'est vrai qu'avoir un projet de cinéma pour la Ville n'est pas un projet d'intérêt municipal. Nous sommes l'arrondissement où il y a le plus de cinéma. C'est un peu bête de dire cela, mais c'est vrai. Nous sommes le seul arrondissement au monde où il y a autant de cinémas d'art et essai par habitant. Ce n'est pas le problème. Dire qu'il faut un cinéma d'art et essai de plus n'est pas un projet municipal. C'est contesté devant le Conseil d'État. Mais pour que la Ville puisse préempter au prix des domaines, il faut qu'elle présente un projet qui soit reconnu par le Conseil d'État d'intérêt municipal. Ce n'est pas obligatoirement un cinéma. Je suis désolée.

M. Pierre CASANOVA : Ce que l'on cherche à faire, c'est qu'en brandissant la possibilité de la préemption, la Ville conduit le comité d'entreprise de la Caisse d'épargne à sélectionner précisément les repreneurs qui iront dans cette direction. Je ne dis pas que c'est une menace. Parfois, il vaut mieux sous-entendre les choses que de les exprimer. Vous pourriez le reformuler avec les réserves d'usage. On demanderait dans ce cas à la Ville la possibilité d'étudier l'élaboration d'un projet d'intérêt municipal justifiant le cas échéant la préemption. Mais vous voyez où nous voulons en venir. Nous avons besoin de cet instrument pour orienter la cession. Sinon, nous allons finir sans cinéma.

M. Laurent AUDOUIN : Je vous remercie d'avoir eu un peu de mémoire dans la rédaction attendue. Nous avions voté ici il y a un an un vœu qui parlait déjà de la possibilité d'une préemption. Cela avait été demandé à la Ville. Cela a été repris en Conseil de Paris. Malheureusement, je pense que nous avons un peu perdu un an, parce qu'il n'y a pas eu d'action pendant une bonne année. Tout cela est resté complètement sec. Ensuite, nous avons eu jeudi passé une réunion très unanime, avec l'annonce de Frédéric Hocquard, l'adjoint à la nuit, qui a donc parlé pour la première fois officiellement de préemption au nom de l'exécutif de la Ville. Je trouve que c'est un pas en avant. Effectivement, le projet qui est actuellement pressenti pour être un projet de reprise inclut une activité cinématographique. Simplement, ça sera une des deux salles. Tout le reste des lieux serait consacré à autre chose.

Faire un projet d'intérêt municipal, c'est une nécessité. Cela étant, un cinéma en tant que tel n'y suffit peut-être pas. Effectivement, dans l'arrondissement, l'offre est très riche. Mais pour autant que je sache, les personnes qui aujourd'hui occupent le lieu voient plus loin qu'un cinéma. Ils voient pour leur part un lieu de développement d'activité cinématographique, d'enseignement, d'expérimentation de matériel. Nous rentrons à mon sens dans une dimension d'intérêt municipal, parce qu'il pourrait y avoir beaucoup plus que simplement de la projection, mais bien la vie cinématographique, la création cinématographique à Paris qui pourrait trouver un nouvel écrin. D'autant plus que contrairement à ce que l'on peut penser quand on ne fréquente La Clef que très ponctuellement, il y a en fait énormément de surface disponible, et qui, pendant des années, est restée sous-utilisée. Par exemple, nos jeunes amis ont découvert avec un peu de surprise qu'il y avait un laboratoire photographique entièrement équipé pour le développement des photos à l'ancienne, qui prenait la poussière depuis de longues années dans les sous-sols. Il y a encore quelques centaines de mètres carrés à valoriser.

Le dernier point, c'est que La Clef, historiquement, c'est un lieu qui était très ouvert sur le quartier, qui accueillait beaucoup de manifestations. Par exemple, Lézarts de la Bièvre y exposait très régulièrement des artistes. C'était très vivant. Cela aussi, cela fait partie à mon sens de l'intérêt municipal, puisque les mètres carrés sont rares dans notre quartier. Ce n'est pas une approche de maison de quartier, ce ne serait pas le lieu. Mais c'est l'idée, d'avoir plus d'interaction, plus d'ouverture avec les riverains et les étudiants, cela semble également aller dans le sens de l'intérêt municipal. Nous pouvons trouver des biais. Encore faut-il avoir une direction plus créative. Nous pourrions essayer quelque chose comme « préempte les locaux si la vente n'était pas liée à un projet pleinement tourné vers l'activité cinématographique ». J'improvise. « Que la Ville de Paris préempte les locaux si la vente n'était pas liée à un projet pleinement tourné vers le cinéma. »

Mme Florence BERTHOUT : Je trouve que c'est bien. Une collective. Allons-y.

Mme Flora KALOUSTIAN : Je pense que l'on pourrait rajouter la photographie. Nous avions dans le temps une grande école de photographie rue Rollin. Elle est partie en banlieue. C'est vraiment dans l'essence de l'arrondissement. C'était une très grande école.

Mme Florence BERTHOUT : Rue de La Clef ? Rue Lhomond ?

Mme Flora KALOUSTIAN : Rue Lhomond...Voilà... Je savais qu'il y avait une très grande école, très réputée.

Mme Florence BERTHOUT : Il y avait aussi un grand labo. Il n'était pas rue de La Clef ? Rue Fer-à-Moulin. Est-ce que l'on est d'accord sur ces deux alinéas ? Je pense que c'est bien. C'est bien d'affirmer cela.

Le Directeur général des Services : Je relis le dernier alinéa. « Si la vente n'était pas liée à un projet pleinement tourné vers le cinéma. »

Mme Florence BERTHOUT : Ça va. Je soumets au vote ce vœu, dont la rédaction ainsi amendée. Avis favorable de tout le monde ? Je vous en remercie. Je vous en remercie pour eux et pour le cinquième. Et pour le cinéma d'art et essai. Le vœu est adopté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Vœu relatif à l'accès du parking souterrain de la Gare d'Austerlitz. Merci, Flora. Vous me donnez un pouvoir ? Vous le donnez à qui vous voulez. Ce n'est pas une obligation de me le donner. Hélène, vœu relatif à l'accès du parking souterrain de la Gare d'Austerlitz.

XX – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ACCÈS AU PARKING SOUTERRAIN DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA GARE AUSTERLITZ ET SES ABORDS.

Mme Hélène HAUTVAL : Un vœu qui concerne le nouveau projet d'aménagement de la gare d'Austerlitz. Nous souhaitons véritablement que ce projet soit fait avec une certaine concertation avec les habitants et les commerçants qui sont aux abords de la gare. C'est pourquoi nous avons organisé, ici, en mairie d'arrondissement, lors du dernier conseil de quartier Jardin des Plantes le 10 octobre, une présentation dudit projet par les différents acteurs. Il a été constaté lors de cette présentation que le projet présentait un parking souterrain de 500 places, que ses sorties et ses entrées devaient se faire sur le boulevard de l'hôpital, ainsi que les dépose de passagers. Nous nous inquiétons beaucoup de cette organisation. Nous avons vraiment peur que cela provoque une saturation de ce secteur. Le Conseil du cinquième arrondissement demande à la maire de Paris que la mairie de Paris demande à la SEMAPA de revoir le positionnement des accès au parking souterrain ainsi que de celui de la zone de dépose des passagers. Est-ce possible de l'ajouter ? Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur le Directeur général des Services, pouvez-vous prendre la dictée ?

Mme Hélène HAUTVAL : Donc, de revoir le positionnement des accès au parking souterrain, ainsi que de la zone de dépose des passagers.

Mme Florence BERTHOUT : C'est bon ? Tout le monde est favorable ?

M. Laurent AUDOUIN : Je ne peux pas ne pas dire un mot. Vous avez eu des mots très délicats. Nous avons quand même eu une opposition assez vive dans la salle à la vue d'un projet, qui est parfaitement délirant. J'avoue que je ne m'attendais pas à cela. C'est un projet d'hyperintensification de la Ville, qui ne répond absolument pas aux besoins réels du quartier et qui n'a pas d'autre ambition que de permettre à la SNCF, à la division de gare la SNCF, de dégager un maximum de cash-flow et de retour sur investissement. Cela a d'ailleurs

été reconnu assez benoîtement par le responsable de la SNCF qui était là, qui a dit : « vous savez, cela va faire de l'argent, qui servira ensuite au train. » Donc, en gros, nous avons besoin de vendre nos terrains et de rajouter des immeubles R+10 pour avoir des trains qui circulent en France. Tout cela n'est pas très sérieux. Ce qui me sidère le plus dans cette histoire, c'est qu'il y a quand même deux sociétés d'économie mixte de la Ville qui sont parties prenantes de ce projet délirant. Quelque part, nous nageons en pleine schizophrénie. D'un côté, nous avons des affirmations sur l'idée qu'il faudrait arrêter de densifier, ne pas favoriser la présence de la voiture, le concept de venir en voiture Gare d'Austerlitz prendre son train, ça me laisse interdit. Il y a éventuellement des taxis quand on a besoin de faire les derniers kilomètres. Il y a le métro. Tout cela me laisse complètement ahuri. Je ne comprends pas que l'on puisse arriver en 2019 avec un projet pareil. 500 places de parking souterrain. En plein cœur de l'agglomération. Revoir les accès pour ne pas qu'en plus, il y ait un débouché du parking sur le boulevard de l'hôpital, évidemment, je ne peux être que favorable à cette rectification. Mais pour moi, ce projet interroge fondamentalement le type d'urbanisme que l'on veut à Paris et les choix qui sont faits. Je voudrais bien savoir si ces sociétés d'économie mixte ont vraiment une forme de direction politique, avec des axes clairs, ou si elles sont là pour dégager du cash-flow. Là, j'ai l'impression que nous sommes dans la deuxième situation. Je ne sais pas bien à ce stade comment attaquer pour obtenir des inflexions très significatives sur ce projet. Mais il doit être modifié. Nous allons avoir des espaces souterrains. Mettons-y des marchandises à côté d'une gare, plutôt que des voitures. Tout cela est à revoir de fond en comble.

Mme Hélène HAUTVAL : Ce n'est bien sûr pas à moi de défendre ce projet. Vous vous adresserez à la direction. C'est peut-être plutôt sur votre gauche que vous pourriez vous adresser de manière plus efficace. Je suis logique. Ce que je vous invite à faire, c'est de présenter un vœu lors du prochain conseil d'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. On peut tous être d'accord, quand même, sur ton vœu. Êtes-vous d'accord ? Avis favorable de tout le monde. Une fois que c'est adopté, je fais une petite incidente. Le vœu a été adopté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous n'allons pas refaire le débat. Je dis simplement en incidente que pour la première fois, à propos de démocratie locale, ce projet a été présenté aux Parisiennes et aux Parisiens dans cette mairie. Vœu relatif à la typologie des espaces commerciaux dans le cadre du projet de réaménagement de la Gare d'Austerlitz et de ces abords.

XXI – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA TYPOLOGIE DES ESPACES COMMERCIAUX DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA GARE AUSTERLITZ ET SES ABORDS.

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire. Je tiens à saluer le fait que vous avez rappelé que ce projet a été présenté en Conseil de quartier, parce que l'on peut entendre ici et là des leçons de morale sur des questions de démocratie locale et sur des choses qui ne sont pas débattues ici ou sur les réseaux sociaux. Donc, c'est bien de le rappeler, que ce projet a été présenté publiquement devant les Parisiennes et les Parisiens. Le vœu que je défends est un vœu qui reprend ce projet de la Gare d'Austerlitz et de ces abords. Projet qui est porté Altarea Cogedim. Considérant que ce projet s'inscrit dans l'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche, que cette opération aura un impact évident sur notre arrondissement, le cinquième, dans le secteur hôpital-Buffon-Poliveau, notamment en termes d'offres commerciales, considérant qu'une première présentation publique de ce projet a lieu lors du conseil de quartier Jardin des Plantes du 10 octobre dernier, considérant qu'un tel projet mérite une concertation étroite avec les habitants et les commerçants voisins, étant donné qu'il va y avoir plusieurs milliers de mètres carrés de surface commerciale qui vont être attribués sur ce projet, considérant qu'il ressort de cette réunion une nécessité forte de mettre en place des ateliers de concertation sur la typologie des commerces, à voir dans le futur projet, il a notamment été rappelé cette demande forte des riverains de réimplanter une poste dans ce secteur suite à la fermeture de la poste qui existait aux abords de la gare qui a été fermée, considérant qu'Altarea Cogedim, opérateur en charge du développement de ces futurs espaces, est disposé à mettre en œuvre ces ateliers, le Conseil du cinquième arrondissement demande à la

maire de Paris que l'on missionne de manière officielle Altarea Cogedim pour mettre en œuvre ses ateliers en lien avec la mairie du cinquième arrondissement. Je vous demande de voter favorablement ce vœu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je pense qu'il serait plus efficace... Benjamin, vous avez dit : « on missionne ». Vous demandez au maire de Paris de missionner Altarea Cogedim. Il serait plus efficace de demander à la SEMAPA de missionner Altarea Cogedim.

Mme Florence BERTHOUT : Formellement, le vœu s'adresse à la maire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui, mais « le Conseil d'arrondissement du cinquième demande à la maire de Paris que la SEMAPA missionne de manière officielle Altarea Cogedim ».

Mme Florence BERTHOUT : D'accord.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Deuxièmement, je pense que l'on peut demander un peu plus. Ce qui apparaissait dans la discussion avec les riverains, c'est que l'on manque de commerces de bouche dans cette partie du cinquième. Il y a une boulangerie et un petit Monoprix. Nous pouvons peut-être demander qu'il y ait des commerces de bouche.

Mme Florence BERTHOUT : Cela, c'est les ateliers. Il faut demander les ateliers.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Nous pourrions mettre une condition un peu plus exigeante.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Je voudrais rappeler quelque chose. Je connais pas mal Altarea Cogedim, qui sont des promoteurs. Il faudrait que dans la durée, les choses soient un peu plus assurées que cela. Rien n'est plus passager, provisoire, un commerce. L'incident des ateliers, les habitants disent qu'ils voudraient des commerces de bouche et qu'ils n'y vont pas, le commerce ferme. Ce n'est pas un monument historique. Or, Altarea Cogedim est capable de faire des tarifs moins importants pour des marchands de fruits et légumes que pour des marchands de laine ou de bijoux, ou pour les franchises bêtes comme on voit dans n'importe quelle gare actuellement. La SNCF veut gagner de l'argent sur ses gares. Vous avez vu la Gare du Nord. La SNCF a décidé de gagner de l'argent sur ses gares, ce qu'elle ne faisait pas il y a 20 ans. Mais elle a découvert que maintenant, on peut gagner de l'argent là-dessus, donc elle va en tirer le maximum. Or, il y a des tarifs différenciés selon les commerces que l'on veut garder. Il va falloir qu'Altarea Cogedim aille jusque-là. C'est très facile pour un promoteur de faire cela. Ils m'ont expliqué de nombreuses fois qu'ils appliquent les tarifs qu'ils veulent. Ce n'est pas la Ville, ce n'est pas des tarifs libres. C'est le promoteur qui décide ce qu'il met là. Il demande le tarif qui fait que les gens restent là. Or, moi, j'ai très peur qu'ils disent oui dans un premier temps aux ateliers. « Voilà, Madame la Maire, j'ai fait ce que vous vouliez. Vous êtes contente. Nous avons des ateliers. » Il y a un côté comme cela... Ne soyons pas naïfs. Et après, au bout de six mois, le marchand de fruits et légumes n'a pas tellement de clients... Donc, il faut qu'ils aient des emplacements corrects et des loyers favorisés, moins importants que les autres. S'il les met derrière, vers les toilettes, où personne ne passe, ce n'est pas la peine.

Mme Florence BERTHOUT : Vous proposez de rajouter quoi, alors ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Je demande qu'Altarea donne une garantie que les commerces de bouche, car ce sont d'eux que nous avons le plus besoin, puissent avoir des baux préférentiels avec des emplacements adaptés.

Mme Florence BERTHOUT : Ça, c'est très bien, c'est autre chose par rapport aux vœux.

Mme Corinne GABADOU : Je voulais juste préciser sur la raison. Les promoteurs, en général, prennent de grandes enseignes. Il ne faut pas se leurrer. Ils ne vont pas prendre de petits commerçants. Ils vont prendre un Carrefour ou un Intermarché. Donc, il n'y aura pas de petits commerçants. Le problème, c'est que c'est côté 13e. Nous, les commerces qui sont côté 5e risque d'en souffrir.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'allons pas refaire tout le débat sur ce projet d'Austerlitz. J'ai dit en son temps ce que j'en pensais. Je me permets juste de vous rappeler que l'objet du vœu, c'était d'obtenir, cela ne retire rien à l'intérêt de ce que vous avez dit, rapidement des ateliers. Tout cela doit être l'objet d'un autre vœu. Mais les ateliers, il faut que nous les fassions. Ce qui est en jeu, c'est moins le contenu des activités, même si c'est très important intra-muros, que les conséquences possiblement dévastatrices ou négatives sur le commerce alentour. C'était ça, l'objet des ateliers qui étaient demandés. C'est de mettre autour de la table les riverains pour voir comment tout cela peut fonctionner.

M. Benjamine ISARE : L'idée, c'est de ne pas avoir dans ce futur projet de Gare d'Austerlitz une galerie de brasseries, de restaurants ou autre. Aujourd'hui, le boulevard de l'hôpital qui concerne le cinquième, c'est majoritairement des brasseries et des bars. Si demain, vous mettez trois ou quatre grandes enseignes dans la gare, les gens ne sortiront plus de la gare. Déjà que nous n'avons pas beaucoup de commerce de bouche boulevard de l'hôpital, nous n'aurons plus rien. L'idée, c'est d'essayer d'implanter du commerce qui puisse coexister et aider à l'animation du secteur. Lors du conseil de quartier, nous avons abordé la question du magasin de bricolage, parce qu'aujourd'hui, c'est ce qui manque dans le quartier et qui dynamise le fait que les gens vont le dimanche matin aller acheter un petit peu de matériel pour bricoler. L'idée, c'est de trouver un équilibre. Parce que le commerce de bouche, je pense que cela va être très compliqué de pouvoir l'implanter dans la Gare d'Austerlitz. Mais qui ne tente rien n'a rien.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Avant, il y avait un marché sous le métro aérien. Il a déménagé pour beaucoup de raisons, dont les travaux de la Gare d'Austerlitz. Ce marché était très fréquenté par les gens du cinquième. Ils n'avaient qu'à traverser le boulevard pour y aller, alors que les gens du 13e sont beaucoup plus loin pour venir à ce marché. Il a déménagé un peu plus bas.

M. Benjamin ISARE : Il est à l'angle des boulevards Saint-Marcel et de l'hôpital.

Mme Florence BERTHOUT : Restons sur les vœux.

M. Alexandre BAETCHE : Le marché en question ne peut plus exister, puisque sous les rails du métro qui passe au-dessus, il n'y a que des tentes de SDF. Il y en a au moins 40. Il ne peut pas y avoir un marché. La deuxième chose, c'est que c'est surprenant d'entendre qu'il n'y a rien côté cinquième pour les commerces. Boulevard de l'hôpital, en face de la gare Austerlitz, il y a trois commerces de fruits et légumes qui sont ouverts jusqu'à 23 h. Il y a un Monoprix qui est ouvert jusqu'à 23 h. Il y a un Franprix, un boulanger ouvert jusqu'à 22 h, un autre boulanger qui vient de s'installer au coin de la rue. Ne racontez pas qu'il n'y a rien côté cinquième. Il y a tout ce qu'il faut. La question ici, c'est celle du 13e. Nous n'allons pas ici, en conseil du cinquième, décider de ce qui plaît ou ne plaît pas aux personnes du 13e. Pour le cinquième, vous pouvez aller le vérifier, vous pouvez aller faire vos courses au Monoprix. Il y a un pâtissier. Il y a même deux kebabs.

Mme Florence BERTHOUT : Revenons à notre vœu.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Les ateliers, s'il n'y a rien à demander dans le cinquième, qu'ils les fassent dans le 13e. J'essaie de suivre votre adjoint.

Mme Florence BERTHOUT : Mettons-y tous du nôtre. Les ateliers, nous en avons besoin pour travailler et forcer la main avec les limites que vous avez décrites. En tout cas, c'est demandé par mes administrés. Donc, nous leur donnons satisfaction pour faire avancer la chose. Nous passons au vote. Avis favorable ? Je vous remercie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Maintenant, la parole est à Corinne GABADOU.

XXII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AUX MESURES DE SUIVI DE LA POLLUTION AU PLOMB À LA SUITE DE L'INCENDIE DE NOTRE-DAME DE PARIS.

Mme Corinne GABADOU : Merci beaucoup. C'est un vœu qui a été déposé, relatif aux mesures de suivi de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris. Considérant que l'incendie de Notre-Dame de Paris, survenu le 15 avril dernier, a eu comme conséquence indirecte de répandre une grande quantité de poussière de plomb sur le territoire parisien, que ces retombées de plomb ont notamment concerné des crèches, des écoles et des aires de jeux pour enfants dans le périmètre de 500 m préconisé par l'agence régionale de santé pour le suivi de la pollution, qu'il est illusoire de penser que la pollution au plomb se soit arrêtée à un tel périmètre autour de Notre-Dame en raison des aléas liés au vent, que des questionnements des parents et des habitants sont nombreux, d'autant plus en cette rentrée scolaire, qu'un principe strict de précaution doit s'appliquer absolument dans une telle situation, considérant que la transparence est le meilleur moyen pour rassurer nos concitoyens et prendre de bonnes mesures pour écarter tout risque pour la santé des enfants, les deux vœux de Florence BERTHOUT défendus en Conseil de Paris en juin 2019, visant respectivement à demander la publication d'une cartographie de la pollution au plomb et à l'organisation d'un dépistage du saturnisme, et considérant que cette cartographie n'a toujours pas été effective à ce jour, le conseil d'arrondissement souhaite que l'on publie une cartographie évolutive de la pollution au plomb sur tout le territoire parisien. Je vous demande de voter favorablement à ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Je redéposerai le vœu en Conseil de Paris. J'expliquerai, plus que ça n'est expliqué ici, ce qu'est une cartographie évolutive. Quand j'ai évoqué le sujet en Conseil de Paris, on m'a dit rapidement, et c'est souvent à la nuit tombante que l'on traite des sujets les plus importants, que ça existait déjà. J'ai la faiblesse de penser que l'adjoint qui m'a dit cela le pensait sincèrement. Je suis allée par la suite expliquer à son directeur de cabinet ce que ça voulait dire pour moi, mais aussi pour les administrés qui m'ont saisie. Cela ne veut pas dire que l'on a la carte avec des petits triangles ou des petits carrés qui indiquent les endroits où l'on a fait des prélèvements. Selon la couleur, c'est plutôt bien ou mal. Mais cela veut dire que quand on clique, par exemple sur un petit pictogramme qui va représenter au hasard le groupe Saint-Jacques, on voit que les mesures ont été faites tel jour, où elles ont été faites (la cour, le dortoir, des salles de cours). Nous allons avoir les résultats et nous allons pouvoir les suivre dans le temps, parce qu'il est bien évident que pour rassurer les familles, il va falloir refaire des prélèvements à un moment donné, d'ici trois ou quatre mois. Surtout, nous aurons mis sur cette carte les références, les plafonds autorisés par l'ARS. Je vais vous donner deux exemples. Quand on dit que la moyenne doit être de 170 µg par mètre carré, c'est pour les salles. Mais il faut indiquer que cela va être 1000 pour les cours, que les références ne sont pas forcément les mêmes dans une cour de crèches et dans la cour d'une école. Tout cela doit être en référence de manière transparente. C'est tellement compliqué que j'ai demandé à Madame la Maire de Paris que les références pour les cours, les plafonds retenus dans les cours des écoles maternelles soient les que dans les crèches. On m'a répondu dans l'hémicycle que c'était le cas. Quand je suis allée sur le site de la Ville, vous pouvez vérifier, les références qui sont mises, ce ne sont pas celles-ci. Les références qui sont mises dans les cours des maternelles, ce sont les mêmes que les références plafond mises pour les cours des écoles élémentaires. J'ai appelé le directeur de cabinet qui a dû convenir que j'avais raison. J'ai demandé qu'il y ait cela. Ça n'est toujours pas le cas. Il le faut, non pas pour piéger, mais, parce que quand les résultats ne sont pas transparents, cela génère des fantasmes, des craintes. Ces craintes ne sont pas saines. J'ai appris aujourd'hui que le conseiller de Madame Hidalgo sur ces questions-là partait. Moi, je vais le regretter, car son travail était délicat, mais je dois dire que j'avais auprès de lui une oreille plutôt attentive. Il a fait bouger les lignes, notamment quand j'ai demandé et exigé que l'on ait des prélèvements dans toutes les écoles et toutes les crèches du cinquième arrondissement, alors que nous étions en dehors du périmètre de 500 m autour de Notre-Dame. Il a accepté de faire les prélèvements partout. Il a accepté aussi de m'accompagner dans la demande que j'avais faite, qui était de sanctuariser le mercredi dans notre centre de santé municipal de L'Épée de bois, pour qu'ils puissent être prioritairement réservés pour faire des prélèvements sanguins pour les enfants. Nous sommes le seul arrondissement où il y a cela, c'est-à-dire où nous avons réussi à avoir une après-midi qui peut être dédiée à cela. Je souhaite au passage le remercier. Il faut toujours remercier les collaborateurs qui font leur travail, parfois dans des conditions un peu difficiles. Il faudra repréciser ce que l'on entend par cartographie évolutive. Je vous concède que c'est un peu vague.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je comprends que vous regrettez le départ de cette personne, mais il ne part pas. Il reste la Ville, mais pas au même endroit. Il quitte le cabinet. Mais il prend une position importante dans une administration.

Mme Florence BERTHOUT : Mais il quitte un poste qui était pour moi stratégique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je suis un peu gênée, parce qu'avant de venir, j'ai vérifié. Je suis allée sur le site de la Ville. J'ai vu qu'en trois clics, j'arrive à la cartographie de l'ARS. La dernière mise à jour date d'octobre 2019. Je comprends que ce n'est pas ce que vous voulez, mais il existe déjà à partir du site de la Ville de Paris une cartographie.

Mme Florence BERTHOUT : C'est exactement ce que je viens de vous dire. Mais dessus, c'est vert ou rouge. Il y a tout de même un problème. La cartographie évolutive, c'est pour ça qu'il y a un petit sujet dans la manière dont c'est rédigé, doit indiquer école par école, crèche par crèche, les lieux de prélèvement, les plafonds retenus et les résultats de manière évolutive. Si nous devions le corriger, il faudrait l'écrire comme cela. Il faut rajouter cela. Effectivement, c'est là où il y a un problème. Je ne dis pas qu'il n'y a pas une carte. Entre parenthèses, si vous mettez uniquement le petit carré vert, vous allez vous dire que c'est bien. Là, il n'y a pas de problème. Vous savez très bien que c'est là qu'il y a un sujet. Vous pouvez avoir un carré vert qui va être celui de la moyenne, que la moyenne va être en dessous du plafond de 70 µg par mètre carré, alors qu'en fait, cela ne va pas traduire les différences entre une salle commune où cela va pouvoir être à 90 µg par mètre carré et une autre où ça sera à 30. La carte évolutive doit s'entendre comme le détail de tous les résultats, salle par salle, crèche par crèche, école par école, avec à chaque fois les plafonds de référence autorisés. Ce n'est pas la même chose que cela.

M. Laurent AUDOUIN : Je trouve que nous faisons assez peu de cas de l'action d'Anne Souyris, l'Adjointe de la Maire à la santé…

Mme Florence BERTHOUT : Je viens d'expliquer que Madame Souyris, avec bonne foi… C'est très agaçant, parce que j'ai rendu hommage au travail. J'ai dit que Madame l'Adjointe, avec beaucoup de bonne foi, m'a dit que ça existait. Mais ce qui existait n'est pas ce que je demande. Je n'ai dit que cela.

M. Laurent AUDOUIN : C'est faire peu de cas de l'action assez vigoureuse qu'elle a eue vis-à-vis de la question de la pollution dans les écoles.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne dis pas qu'elle n'a pas fait de cas.

M. Laurent AUDOUIN : D'autre part, je voudrais attirer votre attention. Je suis tout à fait pour le fait qu'il y ait un maximum d'informations qui soient mises à disposition. Nous avons déjà eu l'occasion de voter sur ce sujet-là. Mais nous pouvons le refaire. Ce n'est vraiment pas un problème. Plus les choses sont transparentes, mieux c'est. Je voudrais attirer votre attention sur les chiffres qui sont sortis concernant les années précédentes. Robin des bois, l'association, a fait un travail de recensement. Elle est allée chercher les chiffres proposés par le ministère de la Culture qui avait ses propres prélèvements à proximité de travaux à divers endroits de Paris. Il se trouve que nous avions déjà des contaminations au plan très significatives, pas partout, effectivement, et pas au niveau stratosphérique que nous avons pu découvrir sur le parvis de Notre-Dame, où nous atteignons presque des grammes par mètre carré, mais nous avions des prélèvements très au-dessus du seuil de 1000 µg par mètre carré, y compris dans le cinquième, à plusieurs endroits. La pollution au plomb, si elle n'était pas homogène dans Paris, est en tout cas plus ancienne. Elle appelle à terme un travail d'élimination de ce matériau ou de confinement poussé, qui sera un petit peu long, un peu compliqué. C'est l'un des inconvénients de nos monuments et de nos bâtiments très anciens. Il fut un temps où le plomb était utilisé de manière illimitée. Oui, cette cartographie. Et pourquoi pas l'avoir à grande échelle. Mais la question qui va se poser, c'est ce que l'on fera pour remédier au problème. Je voudrais souligner que la Ville de Paris est la seule collectivité en France qui déclenche systématiquement les enquêtes environnementales quand le plomb est détecté chez les enfants, entre 25 et 50 microgrammes par litre de sang.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Êtes-vous d'accord avec le vœu ? En y ajoutant cela, évidemment. Avis favorable ? Je vous en remercie. Hélène, tu fermes le ban.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIII – VŒU RELATIF AU LANCEMENT D'UN PLAN DE DÉPLOIEMENT DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE POUR LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS. (VŒU PROPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Hélène HAUTVAL : Merci, Madame la Maire. Le dernier vœu concerne la lutte que nous devons mener quotidiennement contre les nuisances et les incivilités, que nous retrouvons en particulier dans les rues peu passantes ou les rues qui comportent des endroits dérobés, ou encore des endroits qui comportent beaucoup de bars. Cela se traduit par des nuisances sonores, des épanchements d'urine sur la voie publique, des déjections canines ou des dépôts sauvages. Pour rappel, la MIE préconise dans son rapport de décembre 2017 le renforcement de la verbalisation des incivilités par les services de la DPSP. Cette préconisation faisait l'objet d'un consensus général de la part des membres de la MIE. Nous sommes plus particulièrement concernés dans certains endroits de notre arrondissement. Les riverains n'en peuvent plus. Ce que nous proposons, pour que la verbalisation soit vraiment efficace, puisque le service de la DPSP ne peut pas en soirée continuellement être dans ces quartiers, c'est de mettre en place des caméras pour lutter contre les incivilités, qui viendraient donc appuyer l'action des agents de la DPSP. Des caméras qui seraient en lien avec un centre de vidéosurveillance. Les endroits plus particulièrement concernés dans l'arrondissement sont les angles rue du Pot-de-Fer et Tournefort, rue Flatters et Berthollet, rue des Trois-Portes et Frédéric Sauton, rue Royer-Collard et Saint-Jacques, rue Saint-Médard et Mouffetard. C'est aussi la rue Lagrange et la rue des Anglais. Je soumets à votre vote ce vœu. Sur la proposition de Madame Florence BERTHOUT, le Conseil d'arrondissement du cinquième émet le vœu que soit lancé un plan de déploiement de caméras pour lutter contre les incivilités.

Mme Florence BERTHOUT : Merci.

M. Laurent AUDOUIN : C'est un sujet récurrent. Nous allons donc en remettre une petite couche. Je vous invite, si vous ne l'avez pas fait malgré mes recommandations, à lire l'ouvrage de Laurent Mucchielli, un sociologue, qui est à ma connaissance la seule personne en France qui a fait un travail documenté, sérieux et scientifique sur la question de la vidéosurveillance. Ce que démontre Laurent Mucchielli, c'est que d'une part, il n'existe aucune preuve scientifique de l'efficacité de la vidéosurveillance. D'autre part, c'est un système qui est très souvent mobilisé par des élus qui cherchent à pouvoir avoir une communication sur le fait qu'ils agissent pour la sécurité de leurs concitoyens. Ces faits à grands coûts pour la collectivité. Et encore une fois, à parfaire de l'agitation, cela n'a pas d'effet concret. Dans ce cas-là, nous sommes vraiment au comble de la parodie, parce que l'on peut avoir des personnels, des gens sur le terrain, qui vont dissuader ou qui vont faire un flagrant délit et qui vont donner une amende. Effectivement, tout le monde est d'accord pour dire que face aux incivilités du quotidien, il y a besoin d'une réaction explicite. Maintenant, la vidéosurveillance dans ce cas-là, ça veut dire que l'on va avoir un enregistrement. Il va falloir porter plainte pour obtenir les bandes en question, identifier les personnes, ce qui n'est pas facile. Je rappelle que dans les cas d'enquête pénale, avec un suspect, la vidéosurveillance contribue à l'élucidation dans 1 à 3 % des cas. Je vous laisse deviner ce que cela donne dans le cas de l'enquête pour jet d'urine sur la voie publique. Il n'y aura même pas de plainte. Il n'y aura pas de saisie. Ces bandes ne serviront jamais à rien. Croire que l'on va avoir des gens qui vont passer leur temps à surveiller les caméras pour appeler immédiatement leurs collègues qui vont se précipiter rue Mouffetard pour voir que quelqu'un est en train d'uriner, je pense que nous sommes vraiment dans la plaisanterie la plus totale. Il y a une solution, effectivement. Il y a une personne qui pourrait marcher. Ce serait un système d'identification automatique. Là, pour le coup, nous sommes en plein délire orwellien. Je sais que Monsieur le Ministre de l'Intérieur rêve de cela, déployer dans l'espace public des caméras qui identifient en permanence les gens, scannent les visages et retrouvent les personnes. Personnellement, ce n'est pas exactement le type de Ville dans laquelle je souhaite vivre. Je veux vraiment insister là-dessus. Ce vœu, c'est du gaspillage d'argent public qui n'aura aucune espèce d'incidence contre l'incivilité. Le seul moyen d'agir, c'est la prévention et la sanction.

Mais la sanction se fait par des gens sur le terrain qui incarnent la responsabilité et la propreté. Encore une fois, pas par des yeux.

M. Benjamin ISARE : Ce que j'aime beaucoup dans les interventions de Monsieur AUDOUIN, c'est que l'on est toujours dans un monde imaginaire. « Oui, mais vous n'avez pas lu l'ouvrage documenté, scientifique… » Nous avons toujours l'impression que la mairie d'arrondissement ne fait rien, que nous sommes toujours en train d'attendre que Monsieur AUDOUIN vienne donner les solutions, les clés à nos problèmes. Je ne sais pas si vous savez comment fonctionne la DPSP. Le principe même, les rotations, les équipes de jour, les équipes de nuit. Combien y a-t-il d'agents la nuit là-bas ? Pour Paris. C'est entre 20 et 30 pour tout Paris pour toute la nuit. En effet, mettre des agents pour faire de la prévention, de la verbalisation… Déjà, pour avoir des agents sur des secteurs où nous avons des problèmes de nuisances qui sont très forts, je peux vous dire qu'il faut programmer les opérations plusieurs semaines à l'avance. Oui, en effet, la vidéosurveillance n'est peut-être pas la réponse à tout. Je suis d'accord avec vous. Mais dans ce cas-là, que la Ville de Paris nous mette un petit peu de moyens humains. Cela me fait beaucoup rire. On lit sur les réseaux sociaux votre candidat qui dit : « la place de la Bastille, c'est bien, ce réaménagement. Mais ça manque de vert. » Mais vous n'êtes pas dans la majorité ? Ce n'est pas vous qui êtes en train d'impulser dans la majorité générale ?

Mme Florence BERTHOUT : Nous étions sur le sujet de la vidéoprotection. La réalité, c'est que nous ne serons jamais d'accord.

Mme Hélène HAUTVAL : J'aimerais resituer le contexte. La vidéosurveillance, naturellement, nous ne sommes pas pour. Se faire surveiller, avoir des yeux intrusifs partout, il est évident qu'a priori, nous sommes contre. Simplement, nous sommes face à des riverains qui n'en peuvent plus que l'on urine tous les soirs plusieurs fois sur leur porte cochère, sur leur porte de garage. Ils sont complètement impuissants vis-à-vis de cela, et nous aussi. Comme le disait Benjamin ISARE, il n'y a pas la capacité de mettre des agents. Nous pourrions en mettre tout le temps, effectivement. Vous voulez qu'il y ait des gens en uniforme à tous les coins de rue de manière permanente ? Ce n'est pas une solution non plus. Il faut étudier cette solution. Quand vous citez 1 à 3 % des cas qui sont résolus par la vidéosurveillance, bien sûr, il n'y a pas des caméras partout. Il faut que ce soit un lieu approprié. Vous parliez des cas pénaux qui sont résolus par la vidéosurveillance. Votre chiffre, c'est uniquement sur des endroits où nous avons pu profiter d'une vidéosurveillance. Cela ne veut pas dire qu'un 1 à 3 % des cas qui ont été visionnés par une caméra ont été résolus. C'est très différent. C'est une proposition que l'on formule ici. Il faut la tenter. En plus, cela a un effet dissuasif. Je n'ai pas lu votre livre, mais je le ferai quand j'aurai le temps. Il est indéniable que cela aura un effet dissuasif.

Mme Florence BERTHOUT : M. AUDOUIN pourra faire une petite fiche synoptique. Nous n'allons pas ouvrir un grand débat sur la vidéoprotection. Nous pouvons y passer la nuit. Nous ne serons jamais d'accord. Vous avez une opposition de principe à la vidéosurveillance qui n'a jamais été présentée ici quand nous avons fait des vœux comme l'alpha et l'oméga de la sécurité. Je pense que cela serait totalement stupide et inefficace. Par contre, c'est un moyen complémentaire. Ce moyen est complémentaire. Dire que la vidéosurveillance ne sert à rien, je trouve que c'est extraordinairement présomptueux, sauf à considérer que les maires successifs de Londres, ou que Monsieur le Maire de Lyon, qui a mis en place des systèmes de vidéosurveillance qui, jusqu'à preuve du contraire, sont deux fois supérieurs en termes d'installation à celui de Paris, sont soit des incompétents, soit brassent de l'air. Je vous laisse évidemment la responsabilité de vos propos. En tout cas, ce n'est pas à moi de prouver le contraire, c'est à vous de me prouver que ce n'est pas efficace. En tout cas, je vous dirai juste une chose. Quand vous parlez de centaines de milliers d'euros, en tout cas, plusieurs centaines de milliers d'euros étaient disponibles ces dernières années à la préfecture de police de Paris pour financer des projets de vidéoprotection qui ont été bloqués par Madame la Maire de Paris. Ils ont été bloqués en raison de l'opposition totale de ses alliés. L'argent était là. Une anecdote très révélatrice. Il y a quatre ans, le petit épicier place Laveran s'est fait tabasser par trois jeunes. Ces jeunes ont passé un certain nombre d'heures sur les deux bancs qui étaient sur cette place. Si nous avions eu à l'époque de la vidéosurveillance, il n'y avait aucune difficulté, parce qu'ils avaient fait du repérage, pour pouvoir les poursuivre. On m'a demandé pourquoi ce n'était pas protégé. En plus, c'est un lieu stratégique. C'est en face d'une des entrées majeures du Val-de-Grâce. Comme il y avait une opposition totale de la mairie de Paris, je suis allée voir le cabinet du ministre de la Défense de l'époque. J'ai vu le général du Val-de-Grâce de l'époque. Il y avait l'argent. Les caméras ont été financées. Elles ont été mises de manière discrète côté grilles Val-de-Grâce. Nous avons obtenu dans des conditions un

petit peu acrobatiques de faire tirer les fils électriques. Même cela, nous pensions que ça allait poser des problèmes. Il y avait le financement. Nous avons trouvé quelque chose. Je vous conseille d'aller expliquer à tous les riverains et à la personne qui s'est fait tabasser et qui est allée à l'hôpital que ça ne sert à rien. Voilà.

Mme Florence LAINGUI : Pourriez-vous donner le coût de chaque caméra ?

Mme Florence BERTHOUT : Très sincèrement je n'en sais rien.

M. Laurent AUDOUIN : Environ 20 000 euros pour l'installation. Et des milliers d'euros par an pour la surveillance.

Mme Florence BERTHOUT : Je n'en sais rien. Je ne sais pas ce qu'elles ont coûté au Val de Grâce.

Mme Florence LAINGUI : Celles que nous allons installer. Quel est le coût de l'opération ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Je ne sais pas ce qui est le meilleur moyen de dissuader les gens d'être incivils. Je pense qu'il n'y en a pas. Peut-être les caméras, à condition que ce soit noté. Il faut que les gens sachent qu'ils sont filmés. Ça vaudrait le coup de les mettre. Même s'il n'y avait pas de caméra, nous pourrions mettre les affiches. Simplement pour dissuader. Les caméras, moi, je veux bien. Il va falloir qu'il y ait des gens qui relèvent les bandes. Ce n'est pas évident, autant de gens. Personnellement, j'aimerais mieux des leurres. « Attention, vous êtes filmés. » Ils feront peut-être attention. Peut-être même plus attention que s'il y a une caméra.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez raison. C'est une pluralité de moyens. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga. Je propose que l'on vote. Avis favorable ? Avis défavorable ? M. AUDOUIN. Ne prend pas part au vote ? Merci. Je vous souhaite une très belle soirée.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs Pour : 11 Contre : 1 Abstentions : 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 h 03**.

La Secrétaire de séance

Hélène HAUTVAL